

## CHARTRE ETHIQUE

### OBJECTIFS «ICI ET MAINTENANT»

La société coopérative de construction et d'habitation a été fondée en 2016. Notre objectif est la réalisation de projets en Ville d'Yverdon et environs qui serviront de plateforme concrète d'innovation, d'apprentissage et de promotion de la qualité de vie au travers du modèle coopératif. Nous cultivons un débat constructif et orienté sur le projet en dehors des luttes partisans, ici et maintenant.

La présente charte témoigne des valeurs qui définissent notre coopérative et appelle ses membres à s'engager dans le respect de ces valeurs.

### ASPIRATIONS «ÊTRE PLUTÔT QU'AVOIR»

Nous utilisons les ressources de façon mesurée et respectueuse des générations futures. Notre manière de cohabiter est autodéterminée et orientée vers le bien commun. Nous privilégions les usages en commun tout comme nous respectons les inspirations individuelles.

La coopérative est la forme qui incarne le mieux ces valeurs. Elle crée les conditions constructives et techniques pour les personnes qui veulent l'opportunité de s'engager en faveur d'un lieu vivant: où l'on aime habiter, travailler, se rencontrer et passer son temps libre.

Nous nous adressons à des personnes issues de toutes les couches sociales qui partagent cette vision. Nous attendons de chacune d'elles une contribution à la mesure de ses possibilités et la soutenons.

### ENGAGEMENTS «UN LIEU PLUTÔT QU'UNE BOÎTE AUX LETTRES»

**1 Nous nous inscrivons dans le mouvement coopératif et dans une cité vivante** et contribuons à leur développement. Afin d'atteindre nos objectifs et d'accumuler en même temps de nouvelles connaissances, nous sommes prêts à prendre des risques mesurés.

**2 Nous tendons vers la société à 2000 Watts.** Nous visons une utilisation et un comportement exemplaire en matière de consommation et de mobilité en et donnons des incitations y relatives. Le plus grand nombre possible de besoins élémentaires des habitant-e-s doivent pouvoir être satisfaits à proximité, dans le respect du développement durable.

**3 Nous créons des logements à prix avantageux** en construisant de manière économe, en appliquant des loyers basés sur le coût et en réinvestissant les bénéfices. Les revenus locatifs sont destinés à l'entretien des bâtiments, à des provisions ainsi qu'au développement de la coopérative. Au loyer s'ajoute une contribution financière destinée à la promotion de la solidarité, de la durabilité et de la culture.

**4 Nous promovons l'esprit d'initiative et l'auto-organisation** et mettons à disposition des espaces partagés ou destinés aux activités collectives. Celles et ceux qui habitent ou travaillent chez nous s'investissent en faveur des buts de la coopérative en tant que membre par le biais de processus participatifs.

**5 Nous accueillons différents modes d'habitat et de vie.** La diversité sociale qui en résulte exige une attitude de tolérance et d'ouverture de toutes les parties prenantes. Les surfaces vouées aux activités permettent de faire coexister lieux de vie et lieux de travail. Elles s'adressent aux habitant-e-s et au quartier.

**6 Nous offrons des prestations et des services** à l'intention des habitant-e-s et des professionnel-le-s. Nous créons des emplois de proximité pour les habitant-e-s et collaborons avec des organisations à but social et d'utilité publique. Nous promovons l'entraide entre voisins et créons les instruments permettant d'atténuer les situations critiques personnelles.

Yverdon-les-Bains, adoptée le 13 octobre 2016

